



Résolution 580 (1974)¹

Réponse au rapport sur les activités de l'OCDE en 1973

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Prenant note du rapport sur les activités de l'OCDE en 1973 ([Doc. 3426](#)) et de la réponse de sa commission des questions économiques et du développement ([Doc. 3472](#)) ;

1. Problèmes économiques et sociaux

2. Vivement préoccupée par les difficultés persistantes que l'accroissement substantiel des prix pétroliers occasionne à de nombreux pays en matière de balance des paiements ;

3. Déplorant la stagnation de la coopération économique internationale en une période d'interdépendance accrue entre les nations ;

4. Consciente des graves conséquences que les taux d'inflation actuels risquent d'avoir pour les pays démocratiques avancés,

5. Insiste sur le devoir de tous les parlementaires européens, tant au sein des gouvernements que dans les oppositions, d'amener l'électorat à prendre conscience des incidences d'une inflation persistante et de saisir la nécessité de mesures rigoureuses en vue de restaurer la santé économique de l'Europe occidentale tout entière ;

6. Rappelant sa [Résolution 566 \(1974\)](#) relative au problème de l'énergie, notamment le paragraphe 7, et soulignant que ces questions doivent continuer à être traitées par les organisations internationales compétentes, soutient la création de l'Agence internationale de l'énergie dans le cadre de l'OCDE, et invite les parlements et gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe qui appartiennent à cette organisation, de même que les autres pays membres de l'OCDE, à décider de participer pleinement aux activités de l'Agence ;

7. Invite l'OCDE et ses pays membres :

à favoriser une coopération effective en ce qui concerne les échanges, les mouvements internationaux de capitaux et les questions monétaires, dans l'esprit de la déclaration adoptée le 30 mai 1974 par le Conseil ministériel de l'OCDE ;

à coordonner étroitement leurs politiques de lutte anti-inflation et leurs politiques sociales, afin d'éviter que les groupes les moins favorisés de la population ne supportent l'essentiel de la lutte contre l'inflation ;

à accorder une attention accrue aux réformes structurelles, afin de favoriser le développement harmonieux des Etats membres de l'Organisation les plus faibles économiquement ;

1. Discussion par l'Assemblée le 26 septembre 1974 (10e et 11e séances) (voir [Doc. 3472](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 27 novembre 1974.



à adapter plus consciemment leurs appareils ad hoc aux gageures économiques que notre société devra affronter au cours du dernier quart de ce siècle ;

II. Coopération scientifique

8. Se félicitant de la fructueuse coopération qui unit l'OCDE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la science et de la technologie ;

9. Saluant les travaux consacrés par l'OCDE au développement et à l'utilisation des sciences sociales, pour ce qui est notamment de les associer aux décisions politiques ;

10. Saluant les travaux consacrés par l'OCDE à l'aspect méthodologique du bilan technologique, espère qu'ils aideront à résoudre quelques-uns des problèmes de la société à l'ère de la technologie ;

11. Approuvant l'initiative de l'OCDE de s'intéresser à l'innovation dans les procédures et les structures gouvernementales, espère que les parlements et les gouvernements participeront activement à ces travaux ;

12. Convaincue que l'une des grandes missions dévolues à l'OCDE est celle de demeurer un centre de réflexion tourné vers l'avenir ;

13. Saluant la prochaine réunion des ministres de la Science des pays de l'OCDE, prévue en 1975, considère que les suites données aux propositions formulées lors de précédentes rencontres ministérielles pourraient être améliorées ;

14. Rappelant l'étude entreprise en 1971 sur les sociétés multinationales et tenant compte de la publication par les Nations Unies d'un rapport à ce sujet,

15. Invite l'OCDE et les Etats qui en font partie :

à faire en sorte que la prochaine réunion des ministres de la Science réponde à un triple but : faire le point des suites données aux propositions de la précédente conférence, signaler aux ministres des questions susceptibles d'intéresser plus tard les Etats membres, insuffler un nouvel élan aux travaux de l'OCDE ;

à faire paraître une étude d'ensemble sur le rôle des entreprises multinationales dans les domaines dont traitent l'avis de sa commission de la science et de la technologie (Doc. 3476) et l'avis de cette même commission de janvier 1974 (Doc. 3390) ;

16. Se félicite de la participation d'une délégation parlementaire japonaise à ses débats sur les activités de l'OCDE, réaffirme son rôle de tribune parlementaire officielle de l'OCDE et exprime l'espoir que le Conseil de l'OCDE pourra considérer la présente résolution comme relevant d'un dialogue permanent entre l'Organisation et l'Assemblée.